

Odile Goerg

La genèse du peuplement de Conakry

Les recherches en histoire urbaine — c'est-à-dire situées dans la longue durée pour décrire et expliquer la genèse de phénomènes étudiés par ailleurs par les sociologues, démographes, économistes — se multiplient. Elles mettent l'accent sur les aspects fonciers, la gestion de l'espace conçue par les colonisateurs, les mouvements sociaux, la ville comme lieu d'expression politique...¹.

En ce qui concerne le foncier, par exemple, la plupart des monographies s'accordent pour dégager un mode de ségrégation spatiale dont le critère est essentiellement social (législation sur la construction, matériaux supposant un certain niveau de vie...) même si l'expression en est à première vue de type racial : s'opposent en effet une « ville européenne » et des « villages indigènes ». La réglementation, la coercition sont d'ailleurs impuissantes à imposer le modèle colonial urbain du fait de la résistance des populations — notamment dans le cas d'un peuplement ancien —, de l'inadéquation de nombreuses lois et de la pénurie des moyens financiers qui s'oppose à la prolixité des discours.

L'étude des mouvements sociaux met en valeur le rôle essentiel de la ville : s'y créent de nouvelles formes d'organisation (politiques, économiques, syndicales) liées bien évidemment à la concentration de salariés ou d' « évolués ». Divers aspects restent cependant encore à préciser car la ville secrète aussi des modes d'expression spécifiques, parfois moins formalisés, comme les groupes de quartier ou les sociétés d'entraide.

Mais que savons-nous réellement de la constitution de la population urbaine, notamment dans le cas de villes créées pratiquement *ex-nihilo* par la colonisation : quelles sont les bases du peuplement, ses différentes composantes, les réseaux migratoires et l'aire de drainage de la ville, les motivations des nouveaux habitants ? Quelle est la part du volontarisme colonial dans les phases successives du peuplement (politique d'incitation ou au contraire de limitation) ? Peut-on parler dans ce cas de politique démographique, au moins en ce qui concerne les phénomènes migratoires ?

1. Voir les travaux de l'équipe du Laboratoire Tiers-Monde Afrique (Université de Paris VII-CNRS), notamment les Actes des journées d'études de décembre 1985 (COQUERY-VIDROVITCH 1988) ; voir aussi POINSOT, SINOU & STERNADEL 1989.

Ces différents thèmes sont abordés ici dans le cadre de Conakry, choisie comme capitale politique et économique de la Guinée vers 1885, comptant à l'époque quelque 300 habitants, port et lieu d'échanges tout à fait marginal. Il s'agit donc bien d'une création purement coloniale dont l'essor ne fut assuré que par des mesures arbitraires comme la surtaxe d'importation indirecte de 1897 visant à détourner les commerçants de Freetown². En fut-il de même dans le domaine démographique ? L'administration dut-elle attirer les habitants, canaliser au contraire des courants spontanés, recourir à la contrainte ? Adopta-t-elle la même politique pour les différentes communautés nationales ou régionales concernées ?

Les administrateurs coloniaux sont marqués par les théories populationnistes qui jugent la richesse d'un pays au nombre de ses habitants. Ceci joue à l'échelle des fédérations ou des colonies elles-mêmes. Ainsi l'on constate en Guinée une volonté de contrôle des frontières, obéissant à un souci commercial — impératifs fiscaux de la douane — mais aussi à une politique démographique implicite visant à retenir ou même attirer la population : cette politique concerne avant tout les zones limitrophes de pays non colonisés par la France, proches du Libéria, de la Sierra Leone ou de la Guinée portugaise. On retrouve ces préoccupations dans le cadre de la nouvelle capitale guinéenne. Les autorités cherchèrent à peupler Conakry, à stabiliser une population longtemps fluctuante et à contrôler au contraire certains flux. En effet, Conakry n'eut pendant longtemps aucune activité productrice propre mais seulement une fonction commerciale : elle était donc très sensible à la conjoncture économique, comme le montrent les variations démographiques liées aux crises du caoutchouc (1901-1907/1908-1913)³.

L'attrait de Conakry : mouvements spontanés et mesures administratives

La croissance de la population témoigne de l'attrait exercé par ce nouveau centre, synonyme d'emplois ou de gains potentiels, aussi bien sur la population « guinéenne » d'origine diverse que sur des étrangers, africains ou non : employés ou commerçants sénégalais et sierra-léonais arrivés dans le sillage des maisons de commerce⁴, travailleurs kru, mende... venus au moment de la construction de la ville, habitants de l'intérieur de la Guinée, Européens, Levantins⁵...

2. Pour de plus amples développements, voir GOERG 1986 : 258.

3. Affaires administratives-budget-commission municipale (baisse des revenus fiscaux due au départ d'une partie des habitants), Archives nationales de Guinée (*infra* : ANG), Conakry, 1908, 2 D 41 ; 1912-1913, 2 D 46 ; 1914, 2 D 48.

4. Ceci est une tradition ancienne dans les Rivières du Sud, cf. GOERG 1986 : 102-103.

5. Le terme de Libano-Syrien, également utilisé, est commode mais reflète mal la

Le fond ancien de population — lui-même issu de migrations antérieures — était constitué de Baga et de Susu⁶. Leurs villages se trouvaient dans la partie occidentale de la presqu'île. A. Bié évoque ainsi « le charmant village de Boulbiné, au centre de la ville, entièrement sous bois »⁷. L'habitat témoigne de l'organisation sociale et des caractéristiques architecturales locales : « De larges vérandahs circulaires, soutenues par des piliers en bois, séparent le corps d'habitation de la cour qui est, elle-même, bornée par une tapade faite de piquets fichés dans le sol et reliés par des lianes fortes séparant ainsi la propriété de la rue ». Des changements sont cependant en cours dès la fin du XIX^e siècle : « Les indigènes, eux-mêmes, se mettent de la partie, et bon nombre font construire de jolies maisons d'habitation en briques, aux toitures de tuiles ou de tôles ondulées, avec de larges vérandahs soutenues par des colonnes d'un style arabe du plus gracieux effet ».

L'intégration d'éléments ou de matériaux occidentaux à l'habitation susu reste cependant rare du fait du faible niveau de vie général de la population. L'économie était surtout agricole ; la riziculture et l'exploitation des palmiers à huile dominaient. Par méconnaissance des conditions culturelles ou surtout par préjugé, le travail de ces premiers habitants est souvent présenté comme très marginal :

« Les indigènes, gâtés par le contact des Européens ne veulent pas travailler la terre qui, du reste, ne paraît pas très fertile : ils se contentent de recueillir le fruit du palmier avec lequel ils font de l'huile ou qu'ils vendent aux Blancs pour se procurer les choses nécessaires à la vie. Ils ne vont jamais au-delà de leurs besoins présents, si bien qu'ils laissent perdre chaque année les 2/3 de la récolte des palmistes » (Raimbault 1891 : 141).

Ou encore : « Le Soussou habitant de Konakry n'a aucune industrie ni habilité »⁸.

Ceci contraste avec les descriptions — contemporaines — du travail agricole des Susu, de leur aptitude au portage... Ces jugements doivent par conséquent être nuancés.

Ce sont ces deux groupes que l'administration distingue lors de l'inauguration de l'Hôtel du gouvernement en 1890⁹ : « ... les noirs, divisés en

réalité car il s'agit de deux communautés distinctes, souvent opposées d'ailleurs. Ce sont les Libanais qui dominent numériquement.

6. Le modèle culturel et linguistique susu devint prédominant. Voir RODNEY 1970 : chap. I, BANGOURA 1976 : 10-24.
7. A. Bié, commis principal des secrétariats principaux de colonies à Conakry, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique. De Marseille à Conakry*, 20 mai 1899 (Archives privées), p. 43, pp. 41, 46 pour les citations suivantes.
8. Lettre de E. Roux, trésorier-payeur à Conakry, datée du 11 janv. 1898 (Correspondance privée de E. Roux à un ami à Clermont, Oise, 1897-99, Archives privées).
9. Inauguration de l'Hôtel du gouvernement, 1890, Archives nationales, Section Outre-Mer, Aix-en-Provence (*infra* : ANSOM), Guinée, carton XI, dossier 1a.

deux groupes Bagas et Sousous, vont donner une représentation chorale. Les tamtams résonnent, les tambourins retentissent, les castagnettes claquent, les sachets remplis de pierrettes grincent... ».

En fait, dès cette époque le peuplement de Conakry était cosmopolite : « La population, qui s'élève à 800 ou 900 personnes, est très mélangée : il y a des Bagas, des Timnés, des Foulas, des Mendés, des Kroumans, des Wolofs et surtout des Sierra Léonais » (Raimbault 1891 : 142).

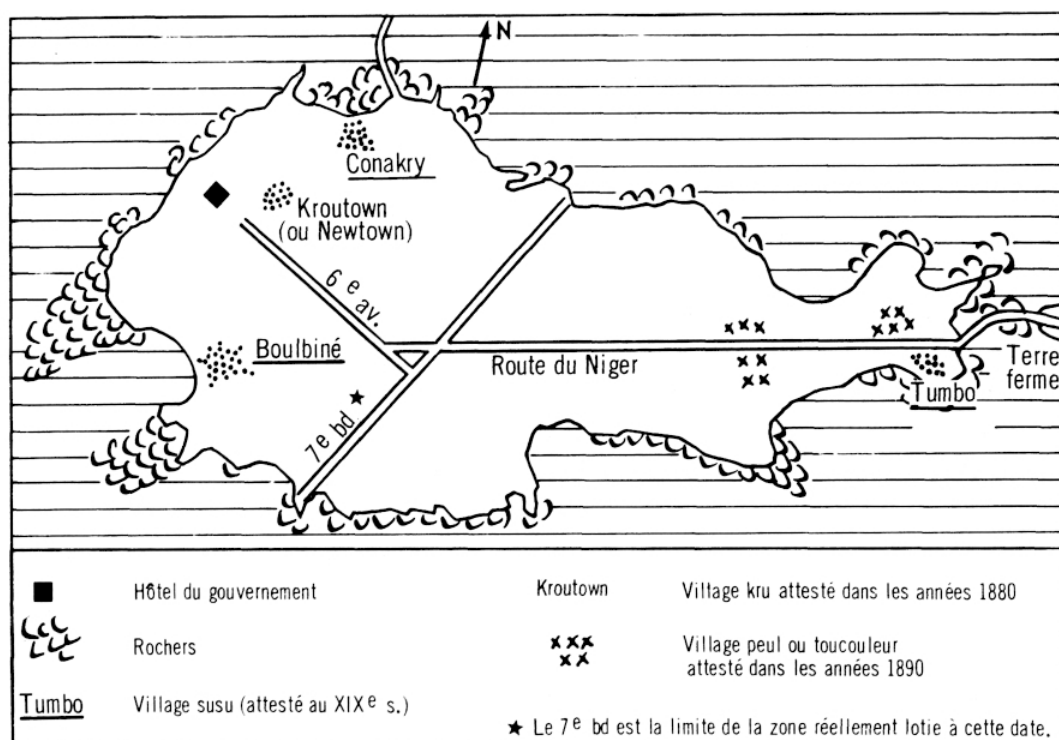
Ainsi, sur le fond antérieur vinrent se greffer des populations venant de régions limitrophes, Peul (« Foulas ») de l'est, ou plus lointaines, Mende et Temne (« Timnés ») de Sierra Leone, Kru (« Kroumans ») du Libéria. Wolof du Sénégal. Ceci se traduisit par la création de nouveaux villages : « Les Kroumans habitent ensemble un petit village appelé Kroutown : ils sont employés par le commerce comme rameurs et comme manœuvres. [...] Les Mendés sont allés sur un autre point former un village pour eux seuls, où il leur est loisible de danser et de crier tout à leur aise. Les Timnés et les Foulas sont peu nombreux » (*ibid.*).

Les premiers formèrent rapidement un groupe suffisant pour donner leur nom à un quartier : Téménétaï. D'autres villages sont signalés à la fin des années 1890 dans la partie orientale, c'est-à-dire loin de la zone lotie et en cours de construction : « ... quelques cases indigènes et quelques petits villages foulahs perdus dans la forêt de Tumbo »¹⁰. La carte précise ces différentes localisations¹¹.

Ces mentions témoignent de l'hétérogénéité de la population migrante et de la précocité des flux spontanés mais peu de précisions sont données dans les différentes sources. Celles-ci déterminent en grande partie la précision des réponses apportées aux questions posées. Le plus souvent les administrateurs considèrent la population africaine en bloc soit par méconnaissance des composantes ethniques locales, soit par désintérêt. Des lacunes ou erreurs manifestes font de plus douter de la fiabilité des données chiffrées. Ainsi les recensements de 1906 et 1911 laissent vides les colonnes « Foulah » et « Baga » pour le cercle de Conakry n'indiquant, parmi les « sujets français » que des « Soussous-Dialonkés, Malinkés et Sénégalais ». Ceci est contredit par toutes les autres sources et est aberrant en ce qui concerne les Baga, population la plus ancienne. Dans ces conditions que penser des chiffres globaux avancés ? Peut-on supposer qu'il s'agit d'une erreur d'identification ethnique et que les groupes oubliés sont quand même comptabilisés ? Ceci semble vraisemblable surtout pour les Baga, peu à peu assimilés culturellement par les Susu. Des témoignages plus précis proviennent de missionnaires — en contact quotidien avec les habitants et conscients de l'impact différentiel de leur action

10. Bié, *Voyage...*, 1899, p. 40 (voir réf. *supra* n. 7).

11. Cf. GOERG (1985 : 314, carte) pour l'état du peuplement vers 1889, complétée par les cartes de FAMECHON (1900), les archives concernant l'extension du port en 1898 (ANSOM, TP carton 1046, dossier 9). Voir aussi Bié, *Voyage...*, 1899, p. 40 (réf. n. 7).



Localisation des villages de l'île de Tumbo vers 1900.

prosélyte — ou de documents plus personnels tels que la correspondance d'Edmond Roux, trésorier-payeur à Conakry en 1897-1899 ou l'écrit d'Adrien Bié, commis principal des secrétariats principaux de colonies. Leur analyse n'est évidemment pas exempte de subjectivité et de jugements moraux mais elle apporte un éclairage vivant sur les premières années de la ville.

Ainsi, alors que les Peul se fixaient peu auparavant (Raimbault 1891 : 142), il semble que les villages mentionnés plus haut découlent de l'assignation à résidence, dans cette partie de l'île, de notables du Fouta-Djalon après la prise de pouvoir par les Français en 1896. C'est ce groupement qui donna naissance, au début du xx^e siècle, au quartier de Madinah-Foulah sur la Terre ferme¹². L'arrivée de Peul suivit également l'installation temporaire du chef du Labé, Alpha Yaya, avant sa disgrâce définitive en 1911. Il possédait une maison à étage (d'architecture coloniale) dans le centre de Conakry. Ces motivations politiques renforcent l'argument de pure logique lié à la proximité de la région peul par rapport à la capitale de la Guinée française.

L'administration prit différentes mesures destinées à favoriser l'ins-

12. RIVIÈRE 1966 : 1016 ; Rapport sur le cadastre et la topographie mentionnant les « réserves indigènes » de Madinah-Foulah et Dixinn-Soussou, Rapport d'ensemble de 1909, Archives nationales du Sénégal (*infra* : ANS), Dakar, 2 G 9/2.

tallation de nouveaux venus, notamment tout au début, avant la réforme douanière de 1897 qui détermina l'essor économique de la ville (Goerg 1986 : 258). La plus importante fut l'adoption d'une politique souple en matière de réglementation foncière : exigences limitées pour les Concessions provisoires (1^{er} arrêté en 1890), gratuité des attributions provisoires maintenue en 1906 pour la 3^e zone (la « zone indigène »)... (Goerg 1985 : 327 sq.).

Par ailleurs, le gouvernement installa onze esclaves du Rio Pongo, provenant d'une succession vacante en 1891¹³, confia des enfants « libérés » aux Missions catholiques et affranchit quelques captifs venus s'y réfugier. Ceci contraste avec la politique prudente en matière d'abolition de l'esclavage appliquée en Guinée¹⁴. L'idée d'établir là un village de liberté fut cependant vite écartée.

Fait exceptionnel et remarquable, les pouvoirs coloniaux exemptèrent les habitants de Conakry de la capitation, généralisée en Guinée en 1897 : « ... en raison de la nécessité d'attirer et de fixer au chef-lieu une population suffisante pour satisfaire aux besoins du mouvement commercial, maritime et industriel... »¹⁵. Leur volonté était donc claire. Cette décision faisait suite à la crise commerciale de 1901, montrant la fragilité de l'économie guinéenne, et de Conakry en particulier, dont l'activité reposait sur le négoce. Cette exemption fut annulée par l'arrêté du 12 novembre 1904 lors de la transformation de la capitale en commune mixte. La capitation fut alors fixée à 3 F par personne, soit le taux le plus élevé : quel contraste pour les habitants de la ville¹⁶ ! Enfin de façon plus générale, la politique économique — mesures fiscales, infrastructures commerciales... (Goerg 1986 : 254-265, 286-290) — favorisa le développement de la capitale, ce qui stimula son peuplement.

Migrations spontanées et politique administrative aboutirent à une croissance rapide de la population. Il est cependant difficile de la chiffrer avec exactitude car les différentes sources présentent des écarts non négligeables : ceci provient de l'imprécision des recensements, de la faiblesse des moyens statistiques, de la prise en compte ou non de la population « flottante » (cf. 1899), de la définition administrative retenue pour Conakry incluant ou non la Terre ferme (la future banlieue)... La tendance générale est celle indiquée à la Figure 1. Les sources utilisées, très diverses — il peut s'agir ou d'estimations individuelles ou de recensements administratifs souvent fiscaux —, peuvent être précisées comme suit.

À partir d'un faible noyau de peuplement — diminué encore lors du bombardement de 1887 par la fuite de la population — Conakry connut

13. Affaires des Rivières du Sud du 21 mars 1891, n° 299, ANG, 1 B 2.

14. Rapport du 15 août 1891 (esclaves venus de l'intérieur et de Sierra Leone), ANS, 7 G 54 et Rapport d'ensemble de 1899 (école de la Mission), ANS, 2 G 1/40.

15. Arrêté du 8 oct. 1902, *Journal officiel de la Guinée française (infra : JOG)*.

16. ARCIN 1907 : 608, *JOG*, n° 70 du 15 nov. 1904.

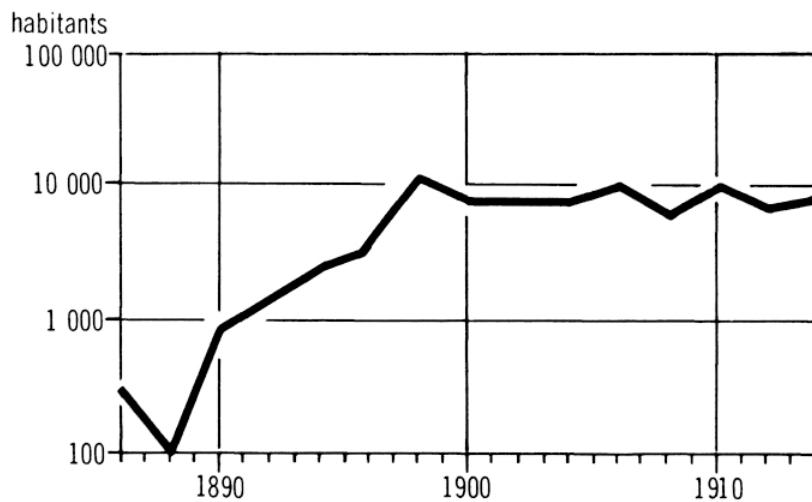


FIG. 1. Croissance de la population de Conakry, 1886-1914.

<i>Année</i>	<i>Estimation</i>	<i>Source</i>
1885	300 env.	ARCIN 1907 : 603
1888-89	100 à 150	Rapport d'ensemble de 1899, ANS, 2 G 1/40 Rapport politique du 20 avr. 1888, ANG, 2 B 1
1890	800 à 900	RAIMBAULT 1891 : 142
1893	1 500	Projet de plan cadastral, ANSOM, TP, carton 1046, dossier 4
1897	3 600 env.	ARCIN 1911 : 632
1898	5 000 ou plus	Une colonie... 1898 : 10
1899	14 350 dont 3 000 « flottants »	Rapport d'ensemble 1899, ANS, 2 G 1/40
1900-07	8 000 à 10 000	ARCIN 1907 : 607
1906	10 014	Rapport d'ensemble 1906 (avec banlieue), ANS, 2 G 6/7-8
1908	6 328	ANS, 7 G 61
1910	10 077	Population 1910, ANS, 22 G 23
1911	7 252	Statistiques générales (vers 1911), ANS, 22 G 10/36
	7 385	Statistiques générales pour 1911, ANS, 22 G 24
1913	9 136	Mission Rheinard 1913-14 sur Conakry, ANS, 4 G 17

un essor rapide : elle passa de quelques centaines d'habitants à 10 000 environ au tournant du siècle, si l'on inclut la « banlieue ». Ceci lui permit de tenir dignement son rôle de capitale de la Guinée française même si Kankan, en Haute-Guinée, la dépassait en nombre encore au moment de la Première Guerre mondiale. Dès 1904 elle fut dotée du statut de commune mixte et son territoire limité à la presqu'île ; Kankan ne le fut qu'en 1911. Quelques éléments statistiques sur les professions de la population africaine à cette date mettent en évidence les différences entre les deux villes :

TABLEAU I. — RÉPARTITION PROFESSIONNELLE DES AFRICAINS*

	<i>Commerce</i>	<i>Industrie</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Pêche</i>	<i>Divers</i>	<i>Actifs</i>	<i>Habitants</i>
Conakry	1 200 (50 %)	400 (16,6 %)	400 (16,6 %)	300 (12 %)	100 (4 %)	2 400	7 385
Kankan	148 (5,8 %)	350 (13,7 %)	2 000 (78,5 %)	30 (1,2 %)	20 (0,8 %)	2 548	7 126

* *Source* : Statistiques générales pour 1911, ANS, 22 G 24.

Ces données — mêmes approximatives (cf. les chiffres ronds par exemple) — font ressortir les caractéristiques propres des deux centres urbains. Conakry se distingue par l'importance du commerce et sa dépendance pour l'approvisionnement vivrier. Le gouvernement chercha d'ailleurs à encourager le maraîchage en banlieue et la venue de paysans au marché de Conakry¹⁷. Les commerçants guinéens étaient dans leur grande majorité de petits détaillants, des colporteurs ; ceci est encore plus vrai à Conakry : seuls trois Africains sont mentionnés pour cette ville sur les cent onze « sujets français » électeurs à la Chambre de commerce de Conakry de 1907 à 1914 (il n'y a pas de liste en 1913). Parmi ceux-ci figure un seul commerçant, petit traitant : Momo Bolecole en 1911. L'autre patenté est un maître au cabotage, d'origine sénégalaise : Biram N'Diaye en 1907 et 1908. Cette situation s'explique par la vive concurrence, dans la capitale, des commerçants européens et levantins.

La croissance démographique rapide créa au début une certaine insécurité si l'on en croit les rapports de justice et de police¹⁸ : « La population

17. Cf. l'arrêté du 16 mai 1903, *JOG*, n° 35 du 1^{er} juin 1903 : « Considérant qu'il y a lieu de faciliter à proximité de la ville de Conakry l'établissement de petites propriétés d'agrément et de cultures maraîchères... ». En outre, les paysans ne paient pas de patente pour la commercialisation de leurs propres produits.

18. Rapport de police de 1909, ANS, 2 G 9/2 : plus de 20 % de la population serait concernée par les informations judiciaires (850), les arrestations (301) et les contraventions (452) ! (à moins que ces chiffres ne soient cumulatifs). Voir aussi Commission municipale de 1911, ANG, 2 D 44.

européenne et cosmopolite augmentant chaque jour, les rapports avec les indigènes devenant de jour en jour plus difficiles, une augmentation du personnel de la police s'impose à bref délai ».

Ainsi que le montre le Tableau II, les effectifs connurent des fluctuations étonnantes :

TABLEAU II. — PERSONNEL DE POLICE À CONAKRY*

	<i>Cadres Miliciens (1893-1902) ou gardes</i>	
1890	2	12
1896	1	13
1901	5	27
1904	14	36 soit 9,5 % des effectifs en Guinée
1906	7	16 soit 7 % des effectifs en Guinée

* *Sources* : Pour les années concernées, *Comptes définitifs des recettes et dépenses de la Guinée française* et *Budget local de la Guinée française*, Conakry. Ces sources ne permettent pas toujours de distinguer Conakry des autres cercles, pour la gendarmerie notamment.

Des tirailleurs, stationnés dans la presqu'île, pouvaient également intervenir en cas de problème grave mais leur présence même était source de troubles. Recrutés le plus souvent hors de Guinée, ils étaient mal acceptés.

Une analyse sociologique et judiciaire précise de ces phénomènes reste à faire ; les problèmes évoqués semblent toutefois inhérents à un développement urbain d'un type nouveau, au bouleversement des rapports sociaux en découlant et à l'imposition par le colonisateur de règles inconnues des migrants, la plus incongrue étant peut-être la condamnation pour mauvais traitement ou divagation d'animaux !

L'appel à la main d'œuvre étrangère

Les premières années du pouvoir colonial correspondirent à une fièvre de construction (bâtiments officiels, habitations, infrastructures) nécessitant la présence de nombreux manœuvres mais aussi d'ouvriers qualifiés, c'est-à-dire familiarisés avec les techniques de construction européenne. Ceux-ci provinrent en quasi-totalité du Sénégal ou de Sierra-Leone, parfois du Libéria. Divers rapports¹⁹ se plaignent en effet de

19. Rapport de Couteau (charge des travaux de l'Hôtel du gouvernement) au gouverneur du Sénégal, 22 oct. 1889, ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2, pièce 16 et aussi pièce 1 ; voir également MADROLLE 1895, ROUGET 1906.

l'incompétence ou du manque d'ardeur de la main-d'œuvre locale : « Les habitants sont doués d'une apathie telle que je ne puis rien retirer d'eux. »

Les autochtones furent cependant réquisitionnés, soumis aux corvées pour des tâches non spécialisées comme le débroussaillage et l'entretien des routes²⁰ et employés comme manœuvres payés au taux le plus bas²¹. Leur manque de connaissance des techniques de construction européenne s'explique aisément et il n'est pas étonnant — *a contrario* — que les travailleurs qualifiés aient été recrutés surtout au Sénégal, notamment à Saint-Louis, et en Sierra Leone parmi la population créole de Freetown même et celle du protectorat où les missions, comme la Sherbro Mende Mission, avaient ouvert des écoles professionnelles. La préférence allait nettement aux originaires du Sénégal, pays contrôlé par la France, mais la proximité de la Sierra Leone justifiait souvent un recrutement dans ce pays bien que ses travailleurs soient décriés ; ceci semble d'ailleurs être un prétexte, l'inconvénient majeur étant qu'ils « s'obstinent à parler leur langue, à introduire leurs mœurs »²². Peu à peu la formation locale d'apprentis fut assurée, notamment à l'école des pères du Saint-Esprit dès 1896-1897 où furent créés des ateliers de menuiseries et de charpenterie patronnés par le gouvernement²³.

Ces migrations de travail étaient spontanées ou organisées par l'administration elle-même qui exécutaient les constructions en régie. L'édification de l'Hôtel du gouvernement en 1889-1890 montre les modalités d'embauche de ces travailleurs. Près de 200 000 F²⁴ furent dépensés pour ce bâtiment qui devait symboliser le pouvoir français ; il fallait qu'il soit différent des maisons des commerçants car « ... les indigènes sentiront l'autorité et la respecteront davantage en voyant une construction plus grandiose... »²⁵.

L'administration agissait soit directement en utilisant les services des Ponts et chaussées du Sénégal ou du consul de France à Freetown²⁶,

20. Rapport politique de Guichard au gouverneur du Sénégal du 20 avril 1888, ANG, 2 B 1 ; Rapport de l'administrateur-maire de Conakry au lieutenant-gouverneur de Guinée du 4 déc. 1907, ANG, 1 E 18 ; et Rapport de Péreton au gouverneur du Sénégal du 10 sept. 1889, ANS, 7 G 3.

21. Salaire allant de 1 franc à 1,5 franc : Notice de Mouth, responsable des travaux, du 5 juillet 1894, ANSOM, TP, carton 1046, dossier 5.

22. Cf. réf. n. 21 ; pour les Sierra-Leonais et la main-d'œuvre étrangère en général, voir aussi ANSOM, TP, carton 973, dossier 5, chap. v, vii ; ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2, et carton XIX, dossier 1 B. NORMAND (1902 : 147) précise : « À Konakry, l'anglais est aussi parlé que le français, malgré l'affluence des ouvriers sénégalais, »

23. *Bulletin de la Congrégation du Sacré Cœur*, V, 1896-1897.

24. 100 000 F sur le budget colonial (1889-1890) et 87 665 F sur le budget de la Guinée en 1890 soit environ 20 % de ses dépenses cette année-là : cf. Lettre de Couteau du 30 avril 1890, ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2, et Inspection de 1891 par Picanon (rapport n° 11 de Lepreux sur les TP), ANSOM, Guinée, carton XIX, dossier 1.

25. Rapport de Couteau du 23 oct. 1889, ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2, pièce 1.

26. Lettre du gouverneur du Sénégal au consul « sur le recrutement des ouvriers

soit par l'intermédiaire de la Compagnie française de l'Afrique occidentale qui, bien implantée à Freetown et Conakry, s'offrit pour la fourniture de matériaux mais aussi le recrutement et le transport des ouvriers²⁷. En tout cette société procura trente manœuvres « Kroomen » (Kru) et trente-trois maçons, charpentiers et mineurs qui, comme l'atteste une liste nominale de quatorze d'entre eux (Cole, Johnson, Williams, etc.) étaient des créoles. D'autres ouvriers qualifiés vinrent de Saint-Louis comme Matar Thiam dont le patronyme confirme le statut de « forgeron »²⁸.

Les contrats étaient signés avant l'embarquement : engagement pour une durée déterminée, frais de passage payés par l'administration, salaire fixé, rapatriement sans indemnité en cas de désobéissance. Les horaires étaient les suivants : 6 à 12 h et 14 à 18 h, soit dix heures, dimanches et fêtes exclus²⁹. Les mentions de salaire sont éparses³⁰ mais donnent une idée de l'éventail pratiqué, valable jusqu'à la Première Guerre mondiale : manœuvre 0,75 à 1,5 F par jour, ouvrier qualifié 3 à 5 F, chef d'équipe (maître-maçon) 4 à 6,5 F. À cela s'ajoutaient généralement des vivres du fait des difficultés d'approvisionnement à Conakry : 6,25 F de ration mensuelle et un boisseau de riz pour les travailleurs qualifiés (soit 37 kg contre 0,7 par jour pour les manœuvres). À titre de comparaison, une cuisinière touchait 15 F par mois, un boy 40 F, un sergent de la milice 50 F et les employés de commerce européens 125 à 500 F.

L'embauche conjointe de manœuvres locaux et de travailleurs qualifiés étrangers porta ses fruits : l'Hôtel du gouvernement fut inauguré le 27 mai 1890 par « ... une petite fête locale destinée à asseoir, surtout dans l'esprit des populations indigènes, le souvenir des intentions pacifiques du gouvernement français ». Y furent invités des notables africains (Balé Siaka chef de Conakry, l'almami de la Mellacorée...), les habitants de la ville et la communauté européenne³¹.

La plupart de ces travailleurs étrangers rentrèrent chez eux, une fois le travail terminé : « Quant aux Wolofs engagés par le gouvernement, ils ne restent à Conakry que pendant la durée de leur contrat ; fort peu

nécessaires à la construction du logement du lieutenant-gouverneur à Conakry », ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2.

27. Lettre de Bohn (Marseille) à l'agent de Rufisque du 2 sept. 1890. Les factures de ces fournitures figurent dans le dossier du ministère des Colonies à la CFAO du 6 juin 1891, ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2.

28. Relevé des dépenses en 1890 par Couteau, ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2.

29. Lettre du gouverneur... (cf. *supra* n. 26) ; voir aussi État des ouvriers anglais engagés à Sierra Leone et Modèle d'engagement bilingue, ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2, pièce 14.

30. Années 1889-1890, ANSOM, Guinée, carton XII, dossier 2, pièces 14 et 16 ; année 1894, Notice de Mouth du 5 juillet 1894, ANSOM, TP, carton 1046, dossier 5 ; année 1910, ANSOM, TP, carton 538, dossier 2, pièce 10 du 1^{er} avril 1910. Ces différentes sources donnent parfois des salaires mensuels, convertis par moi en gain journalier pour faciliter la comparaison.

31. Inauguration..., voir réf. *supra* n. 9.

se sont décidés jusqu'ici à y fixer leur résidence » (Raimbault 1891 : 143). Ceci coïncidait de toute façon avec la saison des pluies peu propice aux travaux. Les mouvements de main-d'œuvre ne cessèrent pas pour autant car de nombreuses constructions étaient en projet et la tradition de recrutement à l'étranger se poursuivit pour d'autres bâtiments publics et pour l'infrastructure routière³². L'administration s'efforça d'ailleurs de fixer ces travailleurs sur place pour éviter les frais de transport, pour que les économies soient investies ou dépensées en Guinée et pour s'assurer de la qualité de la main-d'œuvre par une certaine permanence³³. Il fallait pour cela créer des ateliers de travail pendant la saison des pluies, ce qui ne semble pas avoir été réellement fait puisque la même proposition est réitérée en 1935³⁴.

Individuellement bien sûr des ouvriers se fixèrent à Conakry comme Baffa Sen, maître-maçon, qui acquit une concession en 1891. Certains, profitant du marché de la construction, s'installèrent à leur compte : ainsi Boubou Sow, Sénégalais lui aussi, maçon et entrepreneur de travaux publics, notable indigène à la commission municipale de 1905 à 1913. Il s'assura rapidement une assise foncière :

1892 :	concession définitive de 850 m ²	(provisoire en 1891)
1897 :	—	— (provisoire en 1893)
1901 :	—	1 429 m ² (provisoire en 1900 ; parcelle 1 lot 76)
1903 :	—	451 m ² (provisoire en 1900 ; parcelle 9 lot 66)

Ces deux derniers terrains furent immatriculés en 1903 et 1907. Le plus grand comportait quatre boutiques et des dépendances, attestant la diversité des activités ; il fut hypothéqué pour obtenir des prêts auprès de deux commerçants : 1 070 F empruntés à Armand Galibert et 3 410 F à Élie Chavanel (il s'agit généralement de prêts en marchandises). L'on constate par la même occasion que les ressortissants du Sénégal, familiarisés avec le système législatif et judiciaire français, en utilisèrent rapidement les services. Ainsi le même Boubou Sow eut recours au tribunal en 1902 pour un litige qui l'opposait au commerçant Colin ; il obtint partiellement gain de cause pour la rupture d'un contrat alors que le chantier était déjà engagé³⁵.

32. Cinquante ouvriers de toute profession arrivés en 1892, ANSOM, TP, carton 1046, dossier 7 ; des travailleurs sénégalais, kru, mende... pour les voies de communication en 1894, ANSOM, TP, carton 1046, dossier 5 ; Rapport d'ensemble de 1899 sur les Travaux Publics, ANS, 2 G 1/40 ; Rapport d'ensemble de 1900 sur les Travaux publics, ANS, 2 G 9/2 ; voir aussi ROUGET 1906 : 291.

33. Plan de campagne de 1891, Rapport du 25 juillet 1890, ANSOM, TP, carton 1046, dossier 7.

34. Rapport de Le Caisne, ANSOM, Agence de la France d'Outre-Mer, carton 377, dossier 42 bis 4 (dossier non daté [datation interne fin 1934]).

35. Pour les concessions voir les *JOG* de 1897, 1901, 1903 et 1907 ; pour le litige,

Les travailleurs sénégalais, venus dans le cadre de ces contrats ou comme pêcheurs et fonctionnaires de l'AOF, furent rapidement suffisamment nombreux pour créer une association : l'Aliance sénégalaise. Elle regroupait en fait surtout les employés de l'administration, conscients de ce qui les séparait du reste de la population (Rouch 1925 : 126-127).

D'autres formes de recrutement et d'organisation des travailleurs existaient, comme l'accord entre l'administration et un chef d'équipe. Ainsi un Mende, du nom de Samawa, reçut-il en 1899 la médaille d'or de première classe pour avoir grandement contribué au développement de Conakry ; il avait en fait passé un contrat l'engageant lui et une équipe d'ouvriers travaillant sous ses ordres. Ces derniers, venus avec lui de Sierra Leone, semblent avoir été en partie des esclaves achetant leur affranchissement par leur labeur (Goerg 1989 : 271). Il fut à l'origine d'une concession qui prit le nom de Samawaya, lieu de fixation de certains Mende.

L'on peut signaler par ailleurs l'installation de tirailleurs en poste à Conakry, notamment dans le quartier de banlieue appelé « Cameroun », sur la corniche nord, en souvenir d'un épisode de la Première Guerre mondiale (Rivière 1966 : 1017).

L'attitude du gouvernement face à la population étrangère non-européenne : une ébauche d'une politique démographique ?

Ainsi que cela vient d'être exposé, le peuplement de Conakry fut d'emblée hétérogène : cette caractéristique se maintint par la suite, favorisée notamment par le recrutement de commis administratifs à travers toute l'AOF ou par les possibilités de pêche qui attirèrent de nombreux Wolof³⁶. Précocement l'administration s'efforça de contrôler les flux migratoires, préoccupée tout d'abord par une hémorragie possible de main-d'œuvre. Ceci ressort de l'arrêté pris dès le 10 juillet 1892 interdisant l'embarquement de passagers indigènes non munis d'une autorisation, « [c]onsidérant qu'il est nécessaire de prévenir l'enlèvement des travailleurs indigènes si nécessaires aux besoins du commerce et aux travaux d'utilité publique ». Il semble que le souci sous-jacent (réel ou fictif ?) de surveiller un trafic d'enfants ait aussi joué dans ce sens.

En ce qui concerne les immigrants, deux communautés suscitèrent une politique spécifique de la part de l'administration — celle des Libano-

voir le Jugement du 12 juin 1902, Jugements civils et commerciaux, Tribunal de 1^{re} instance, ANSOM, Archives judiciaires de Guinée : Boubou Sow réclamait 7 450 F, il obtint 1 300 F.

36. La communauté wolof était estimée à 1 000 personnes après la Deuxième Guerre mondiale, cf. Correspondance du 25 février 1947 de l'administrateur du cercle de Conakry au lieutenant-gouverneur de Guinée, Affaires diverses 1899-1956, ANG, 2 D 317, dossier sur les assesseurs au tribunal de Conakry.

Syriens et celle des Sierra-Leonais — et ce pour des raisons différentes dues à leur spécificité. De façon générale, les pouvoirs coloniaux adoptèrent tout d'abord une attitude de méfiance vis-à-vis des éléments étrangers dont ils craignaient le manque de loyauté, l'exportation des bénéfices... Puis peu à peu ils prirent conscience de leur rôle économique fondamental et cherchèrent à les fixer pour le grand bien du développement de la colonie.

a) Le premier arrêté de contrôle de l'immigration en Guinée française date de 1897, année présumée de l'arrivée des Libano-Syriens : ce n'est pas un hasard. Fut instituée alors toute une réglementation sur le plan policier (enregistrement obligatoire), sanitaire, financier (vérification des moyens d'existence, caution pour le retour) et moral³⁷. La Guinée inaugura cette politique au niveau de l'AOF³⁸. L'essor de la traite du caoutchouc y attira en effet de nombreux Levantins : 163 dès 1900, 477 en 1907 contre respectivement 99 et 281 au Sénégal. L'administration se contenta cependant de ce contrôle de l'immigration et refusa de suivre les commerçants européens dans la voie d'une politique répressive en instituant, par exemple, un statut fiscal spécifique tenant compte des pratiques originales des petits détaillants libano-syriens (faiblesse des investissements, mobilité importante). De ce fait, elle reconnut leur contribution positive à l'essor de l'économie guinéenne : accentuation de la monétarisation, jeu de la concurrence renforcé, meilleure pénétration commerciale des campagnes. Ceci ressort de la répartition spatiale des Levantins qui essaimèrent à partir de Conakry vers les centres de l'intérieur au fur et à mesure, notamment, de la construction du chemin de fer. Quelques statistiques précisent cette évolution bien que les divers recensements soient toujours sujets à caution, comme le montre l'exemple de 1911 pour lequel nous disposons de chiffres officiels contradictoires. Ceci confirme la prudence avec laquelle il faut utiliser ces données³⁹.

37. Arrêté portant interdiction aux capitaines et patrons d'embarquer des passagers indigènes, 10 juillet 1892, *Bulletin officiel administratif de la Guinée française (BOAG)*, n° 62, 1897 ; Arrêté du 10 juil. 1897, *BOAG*, n° 60, 61, 1897 ; Arrêté du 31 août 1905, *JOG* du 1^{er} sept. 1905, p. 439 ; Arrêté du 7 déc. 1910, *JOG* du 15 déc. 1910. Pour une analyse plus précise de la réglementation, voir aussi DESBORDES 1938 : 47 sq. ; GOERG 1986 : 396 sq.

38. L'arrêté général du 1^{er} mai 1911 reprend l'arrêté local de Guinée du 7 déc. 1910 et ne concerne que les Libano-Syriens.

39. L'utilisation complexe des sources statistiques suppose quelques remarques qui montrent bien les difficultés auxquelles se heurtent les chercheurs pour obtenir des séries statistiques satisfaisantes : les *Statistiques de la population des colonies* pour l'année 1906 et le *Recensement de la population des colonies...* (cf. FRANCE 1909, 1921) ne comptabilisent pas les Levantins à part. (Sont-ils cependant inclus ?) On ne peut donc pas avancer de chiffres pour ces deux dates. De même, les sources pour 1910 semblent par trop fantaisistes, raison pour laquelle j'ai préféré ne pas les utiliser dans le tableau : TERNAUX (1910 : 245) donne le nombre de 26 « Asiatiques » et Population 1910 (ANS, 22 G 23) celui de 34 « Syriens » pour Conakry. Même s'il ne s'agit que de la population imposable, cela paraît très faible. Les *Statistiques de la population dans les colonies*

TABLEAU III. — ÉVALUATION DE LA POPULATION LIBANAISE ET SYRIENNE*

<i>Année</i>	<i>Conakry</i>	<i>Guinée</i>	<i>Pourcentage</i>
1899	115	160 env.	72 %
1904	400	600	66 %
1911	118	561	21 %
	87	468	19 %
	355	1 071	33 %

* *Sources* : Pour 1899, Rapport d'ensemble de 1899, ANS, 2 G 1/40 ; pour 1904, La question... p. 22 (estimation polémique, amplifiée) ; pour 1911, Statistiques générales, 1911, ANS, 2 G 10/36 ; Statistiques 1911, ANS, 22 G 25 ; Statistiques générales pour 1911 : population des villes, ANS, 22 G 24.

La répartition des électeurs aux chambres de commerce de Conakry et de Kankan confirme la diffusion des Levantins vers l'intérieur de la Guinée, tendance ressortant aussi des différents chiffres malgré leurs divergences. Ainsi en 1914, 5 patentés seulement sur 62 (soit 8 %) sont localisés dans la capitale — dont le seul négociant de 1^{re} classe pratiquant l'import-export — contre 14 (23 %) à Kindia et 16 (26 %) à Kouroussa qui, avec Mamou, est un important centre de commerce libano-syrien. Le décret du 30 décembre 1920, qui écarte les étrangers de ces instances, nous prive de cette précieuse source. L'apport des *Annuaire des entreprises* n'y supplée qu'en partie car l'inscription y est payante et volontaire. On y trouve cependant la preuve que Conakry concentre les sièges des commerces les plus importants comme celui de Letfalla Sabbague, arrivé en 1898, présent sur les listes électorales de 1911-1912 et dont la maison est toujours mentionnée en 1947-1948, ou Naja frères représentés à Conakry de 1920 à 1948 au moins.

Au niveau de l'espace urbain, les Libano-Syriens occupèrent à Conakry quelques concessions proches de Boulbiné entre le 5^e et le 6^e boulevard, au sud de la 6^e avenue ; celles-ci prirent le nom de Manquépa — du français « manque pas » — parce que leurs boutiques étaient bien approvisionnées (Rivière 1966 : 1015). Par la suite leur localisation fut plus

pour 1911 (FRANCE 1914) présentent de telles contradictions internes que je ne les ai pas utilisées en tant que telles dans le tableau : elles mentionnent en effet 87 « Asiatiques-Syriens » (*ibid.* : 24-25), puis 355 « Asiatiques-Grecs » toujours à Conakry (*ibid.* : 100-101) dans le même volume ! Ces deux chiffres se retrouvent en fait respectivement dans Statistiques 1911 (ANS, 22 G 25) et Statistiques générales pour 1911 (ANS, 22 G 24) sans que l'on puisse réellement les expliquer. Pour le chiffre le plus bas, par exemple, il ne peut s'agir ni de la population masculine, car elle était la composante dominante des Levantins à cette date, ni de la population fiscale car elle recouvrait la population masculine. En 1949, les Levantins sont 615 à Conakry sur 2 132, soit 29 % de la population, en 1951 ils étaient environ 500.

diffuse en raison notamment de la différenciation sociale qui marqua progressivement les habitants d'origine libanaise ou, plus rarement, syrienne.

b) Les Sierra-Leonais constituent la seconde communauté que les pouvoirs coloniaux cherchèrent à contrôler. D'emblée ils frappèrent les contemporains par leur dynamisme. Ainsi selon un témoignage de 1891 : « Les plus nombreux, les plus actifs, les plus intrigants sont les Sierra Leonais. De tous côtés leurs cases surgissent comme par enchantement. Ils sont tailleurs, cordonniers, forgerons, charpentiers, peintres, maçons, employés de commerce, pêcheurs et cuisiniers. Les femmes, elles, vendent au détail et lavent le linge » (Raimbault 1891 : 143).

Il s'agit principalement de Créoles/Krio de Freetown venus spontanément, notamment comme commerçants — les Aku, d'origine yoruba —, ou dans le cadre des contrats de travail. Ils disposaient d'une formation professionnelle correspondant aux besoins de la colonie naissante tout en étant déjà familiarisés avec une législation d'inspiration européenne. Généralement alphabétisés, ils étaient plus prompts à s'insérer dans le cadre colonial, à utiliser les nouvelles structures administratives et économiques. La méfiance de l'administration vis-à-vis d'eux s'explique par leur caractère de sujets britanniques, d'anglophones, suspects *a priori* de déloyauté, et en outre protestants. Ils étaient, pensait-on, les véhicules de valeurs anti-françaises qu'il fallait combattre à une époque où la rivalité franco-anglaise dans les Rivières du Sud restait dans les mémoires et où la Grande-Bretagne contrôlait encore les îles de Los, au large de Conakry⁴⁰.

Le gouverneur Ballay (1889-1900) fut à l'origine d'une politique de surveillance des « sujets britanniques » et d'affirmation du pouvoir français et de ses instruments (langue, monnaie, mesures). C'est également dans cet état d'esprit que fut implantée la communauté du Sacré-Cœur de Conakry en février 1890 pour « ... éviter que la zone ne soit prise par des sectes protestantes ou anti-religieuses » ; il fallait donc « ... devancer les protestants qui réclamaient un terrain depuis 2 ans »⁴¹. Le clivage confessionnel était, en effet, le reflet schématique des différences d'origine : religion musulmane pour la majorité des Africains, catholique pour une partie des Européens et protestante en ce qui concerne les anglophones.

Dans ce contexte, l'administration refusa longtemps d'accorder une concession définitive à la Mission évangélique West Indian, dirigée par le pasteur Mac Ewen, métis de la Barbade. Celle-ci était basée dans les îles de Los mais présente à Conakry dès 1889, futur lot 5 du plan cadas-

40. Un accord cédant les îles de Los à la Guinée fut conclu en 1904.

41. Cf. *Bulletin de la Congrégation du Sacré Cœur*, III, février 1892.

tral, près de l'Hôtel du gouvernement⁴². En 1897, un vaste terrain de 2 800 m² fut concédé provisoirement près de l'ancien village de Boulbiné, parcelle 1 du lot 68. Ce n'est qu'en 1901 qu'il acquit le statut de Concession gratuite et définitive⁴³. Y furent construits le temple et la mission protestantes, emplacement conservé jusqu'à nos jours. La décision administrative de 1901 marquait un changement d'orientation du pouvoir colonial : il fallait désormais fixer sur place les éléments sierra-leonais utiles au développement de la colonie et pour cela répondre à certaines de leurs demandes, comme le désir d'instruction des adultes et des enfants. Ce souci d'éducation était très important — on en voit la preuve dans la fréquentation des écoles et cours du soir⁴⁴ — et justifiait l'envoi des enfants à Freetown ; en effet, l'administration du gouverneur Cousturier (1900-1904), poursuivant la politique antérieure, mettait des obstacles à l'ouverture d'une école de la mission protestante par peur de l'influence politique britannique : autorisation temporaire, limitation à un jour par semaine seulement, obligation d'enseigner en français⁴⁵. Se rendant cependant compte de la nécessité de limiter les liens avec la Sierra Leone, les pouvoirs coloniaux firent des démarches auprès des missions évangéliques françaises mais ce n'est qu'en octobre 1902 qu'une école protestante fut ouverte. Son succès fut immédiat :

« Conakry a une population sierra leonaise très importante ; les enfants de ces sujets anglais, beaucoup plus avancés en général que nos indigènes, ne fréquentaient pas nos écoles. Les parents les laissaient au collège de Free-Town ou les envoyaient chez le pasteur des îles de Los. Un scrupule religieux les faisait agir de la sorte. Dans le but de les fixer en Guinée, de les attacher davantage à la colonie où ils sont appelés à jouer un rôle commercial très important, l'administration créa une école française des Missions évangéliques, dirigées par un maître et une maîtresse diplômés. Le but a été atteint : les jeunes Noirs anglais sont venus en foule et la nouvelle école compte actuellement 125 élèves »⁴⁶.

Cette école protestante française obtint même une aide de 4 000 F par an pour son couple d'instituteurs (détachés du cadre métropolitain) au titre de la subvention aux écoles libres (Comptes définitifs 1902-1904). Celle-ci prit fin en novembre 1904 alors qu'était organisé l'enseignement officiel à Conakry et dans les villes de l'intérieur (arrêté du

42. Rapport de Péreton, commandant de cercle du Dubréka au gouverneur du Sénégal et dépendances, du 10 sept. 1889 (comprend une carte), ANS, 7 G 3.

43. Arrêté du 20 avril 1901, *JOG*, juin 1901.

44. Rapport d'ensemble de 1899, ANS, 2 G 1/40 : « Ceux-ci [les garçons de l'école], au nombre de 50, appartiennent aux différentes races de noirs formant la population de Conakry. Il est à remarquer, cependant, que les Ouolofs et les Sierra-Leonais sont plus nombreux que les indigènes eux-mêmes. »

45. Mission à Conakry, 1900-1903, ANSOM, Guinée, carton X, dossier 4, culte : au sujet des missions anglaises, voir la demande du lieutenant-gouverneur de Guinée au ministre des Colonies du 19 mai 1898 et la réponse du 24 juin 1898 ; puis correspondance des mêmes du 7 sept. 1900.

46. Rapport sur l'instruction publique, Rapport d'ensemble de 1902 [écrit le 30 juin 1903], p. 98, ANS, 2 G 7/28.

24 nov. 1903). La suppression de la participation gouvernementale aux écoles confessionnelles se situe dans le contexte plus global de l'interdiction d'enseignement aux congréganistes (juillet 1904) et de la séparation de l'Église et de l'État (décembre 1905).

Ainsi la méfiance fit place à une politique d'ouverture, sanctionnant l'importance économique des Sierra-Leonais comme commerçants ou artisans et leur statut d' « élément civilisé »⁴⁷.

Dans les années 1890 sont signalées également plusieurs prostituées-hétaïres, lesquelles acquièrent rapidement des concessions foncières : ainsi, en 1901, Miss Suzanne, Miss Georges, etc.⁴⁸. Peu d'informations sont cependant disponibles sur ces femmes qui semblent avoir combiné des activités de commerçantes indépendantes telles Sira Didi⁴⁹, de logeuses, de tenancières de débits de boissons... La prostitution découlait du déséquilibre numérique entre hommes et femmes tant dans la population africaine qu'européenne, déséquilibre qui ne fit que se développer. Ainsi, un rapport de 1911 signale l'arrivée croissante d'Européennes destinées à la prostitution mais seules les Africaines (cinquante-six interpellées cette année-là par la police des mœurs) étaient soumises à un contrôle médical⁵⁰.

Le nombre global de Sierra-Leonais fluctue en fonction du dynamisme économique de la Guinée. C'est ainsi que la commission municipale de Conakry note en 1913 le « ... départ d'un grand nombre de Sierra Leonais revenus dans leur colonie » ; ceci coïncide avec l'ultime crise du caoutchouc (baisse définitive des cours) et en conséquence le recul des activités commerciales⁵¹. Il est toutefois difficile de proposer une estimation chiffrée précise car les recensements ne distinguent pas toujours les différentes communautés africaines mais englobent souvent dans le groupe des « divers » les populations minoritaires. Des contradictions incompatibles entre les sources rendent cette tâche encore plus complexe et le partage difficile à faire.

Il semble qu'après un certain afflux lors de la construction de Conakry, le nombre de Sierra-Leonais se soit stabilisé : ils seraient toujours environ 800 dans l'Entre-deux-guerres, époque où la ville connaît une stagnation générale et offre peu de nouvelles possibilités d'emplois⁵². L'attrait de

47. Expression employée par le lieutenant-gouverneur de Guinée (Lettre du 7 sept. 1900 au ministre des colonies, ANSOM, Guinée, carton X, dossier 4, culte).

48. *JOG*, 1901.

49. Demande d'une concession, *BOAG*, n° 23, 1898, p. 225 ; voir aussi Litiges du 17 nov. 1902 avec la Compagnie portugaise, du 20 oct. 1902 avec la maison Chavanel et avec Rachid Nasser et du 29 sept. 1902 avec Chavanel, ANSOM, Archives judiciaires de Guinée, Greffe de Conakry, 1902, Tribunal de 1^{re} instance, Jugements civils et commerciaux.

50. Rapport d'ensemble de 1911, Rapport sur Conakry, ANS, 2 G 11/1.

51. Session de la commission municipale de Conakry, 1913, ANG, 2 D 46.

52. Pour 1910, voir TERNAUX 1910 : 245 ; en 1930, ils sont 815 (Statistiques de la population, ANG, 1 D 62) ; en 1950, selon DOLLFUS (1952 : 16), ils sont 800 pour tout le cercle.

TABLEAU IV. — QUELQUES STATISTIQUES SUR LES SIERRA-LEONAIIS

Date	Conakry	Hommes	Femmes	Enfants	Total en Guinée
1906	723	21	309	137	1128 soit 64 %*
1909	220**				
1911	161	100	58	3	1853***

Sources : * FRANCE 1909, pour le cercle de Conakry.

** TERNAUX 1910 : 245, estimation très incomplète par cet auteur de la population étrangère à Conakry ; voir aussi n. 39.

*** Cf. FRANCE 1914, cercle de Conakry. Ce chiffre de 161 est aberrant si on le rapporte au total mentionné, car les Sierra-Leonais sont concentrés dans la capitale ; d'autre part, la même source indique le nombre de 920 « sujets étrangers » à Conakry, or il s'agit toujours majoritairement de Sierra-Leonais et de quelques sujets portugais ; il faut par conséquent retenir plutôt le chiffre de 800 à 900.

Conakry était moindre cependant que jouaient parallèlement des facteurs d'intégration de cette communauté d'origine étrangère mais proche (Goerg 1990).

La population européenne

Les Européens jouèrent un rôle limité dans la croissance démographique de Conakry : moins de 50 vers 1895, environ 200 au tournant du siècle, 500 à 600 vers 1914, trois fois plus dans l'Entre-deux-guerres. Leur statut était d'emblée différent puisque la majorité d'entre eux n'était que de passage. Quelques données les caractérisaient au début : une mortalité élevée⁵³, un déséquilibre hommes/femmes marqué — 70 à 80 % de la population sont des hommes —, la juxtaposition de bons serviteurs de l'administration française et d'aventuriers en tout genre venus chercher fortune. À ce titre, le témoignage d'Edmond Roux⁵⁴ est éloquent :

« Il faut croire qu'il y a bien des misères en France pour que l'on voie s'abattre sur une colonie une pareille nuée de corbeaux. Tout cela prouve que la France ne peut se suffire à elle-même. Il est vrai de dire que cela n'est pas la crème qui nous arrive ; à côté de gentilshommes décaqués il y a des bandits qu'on ne voudrait pas rencontrer au coin d'un bois. »

53. Ainsi, sur trois sœurs arrivées fin 1893, deux moururent en 1894. Évidemment la mortalité est globalement élevée mais les Européens disposent de conditions de vie généralement plus favorables ainsi que d'une section spéciale à l'hôpital construit en 1902.

54. Lettre du 29 nov. 1898 (cf. réf. n. 8).

Si l'on veut préciser l'évolution quantitative de cette minorité, l'on retrouve la même imprécision statistique, même si les Européens étaient de façon générale mieux recensés :

TABLEAU V. — POPULATION EUROPÉENNE (1895-1921)*

Année	Européens à Conakry (EC)		Français en Guinée (FG)	Français à Conakry	
	Nombre	% de la population totale		% des FG	Nombre
1895	35				
1897	57	1,6			
1899	224	1,6			
1900	env. 200				
1902**	500				
	200/250				
1906	497				
1910	471	7		446	94,6
	448		912	47	427 95,3
1911			504	75	378
		6	994	46	458
	610		1 126	44	494 81
1921	566		793	55,3	455 81
	+ métis 120		+ métis 229		+ m 110

* Sources : Année 1895, MADROLLE 1895 : 216 ; année 1897, ARCIN 1911 : 632 ; année 1899, Rapport sur Conakry, ANS, 2 G 1/40 ; année 1900, ASPE-FLEURIMONT 1900 : 38 ; année 1902, NORMAND 1902 : 147 ; année 1906, FRANCE 1909 ; année 1910, TERNAUX 1910 : 245 et Population en 1910, ANS, 22 G 23 ; année 1911, ANS, 22 G 25, 2 G 10/36, 22 G 24 ; année 1921, FRANCE 1921.

** Le premier chiffre est celui de la population en saison sèche, le deuxième celui pendant la saison des pluies. Cette distinction, intéressante, peut expliquer en partie les divergences entre les sources. L'hivernage était, en effet, une saison morte pour le commerce et de nombreux Européens rentraient, cf. Lettre du 6 mars 1898 de E. Roux, cf. *supra*, n. 8.

Ces différentes statistiques — officielles — contradictoires montrent l'imprécision des recensements : s'agit-il de la population fiscale, des adultes ? Le pourcentage indiqué sur la population totale de Conakry varie beaucoup en fonction de la prise en compte ou non de la population africaine dite « flottante ».

Les Européens — parmi lesquels les Français dominaient largement — ne formaient donc que quelques pour cent de la population de Conakry mais représentaient par contre environ la moitié de ceux vivant en Guinée. Leur rôle économique et politique était proportionnellement considérable du fait de la situation coloniale elle-même. Deux activités principales résument leurs occupations : l'administration et le commerce.

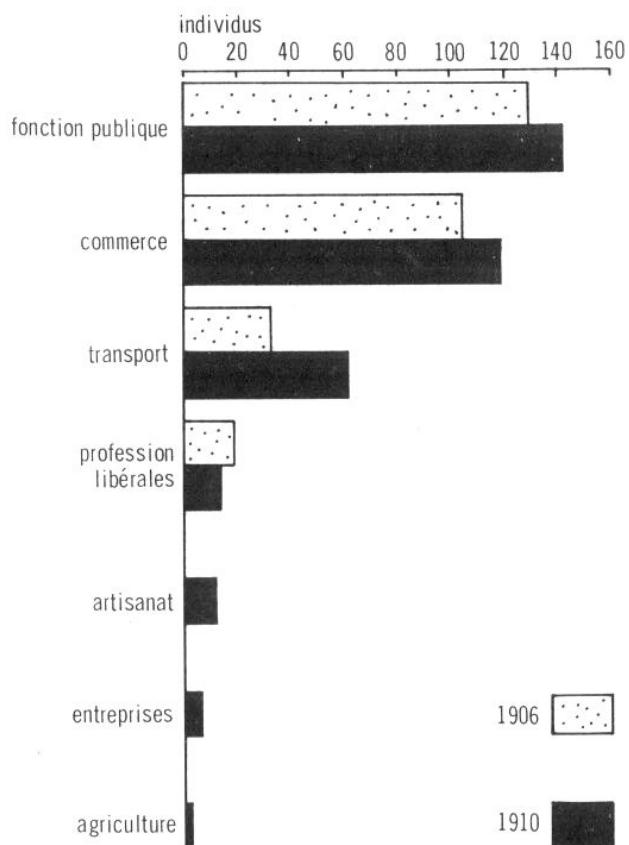
TABLEAU VI. — RÉPARTITION PAR SEXE OU ÂGE*

Année	Hommes	Femmes	Enfants
1906 Européens	373 (75 %)	80 (16 %)	44 (9 %)
1910 Français	307 (69 %)	96 (21,5 %)	43 (9,5 %)
1911 Européens	446 (73 %)	113 (18,5 %)	59 (8,5 %)
Français	354 (71,6 %)	97 (19,6 %)	43 (8,7 %)
autres	92 (79 %)	16 (13,7 %)	8 (6,8 %)

* Sources : Année 1906, FRANCE 1909 ; année 1910, TERNAUX 1910 : 245 et Population 1910, ANS, 22 G 23 ; année 1911, ANS, 22 G 25, ANS, 2 G 10/36, ANS, 22 G 24.

TABLEAU VII. — RÉPARTITION PROFESSIONNELLE DES EUROPÉENS, 1906-1910*

Années	Fonction et force publiques		Commerce/Banque		Transports		Professions libérales		Artisanat		Entreprises		Agriculture	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1906	129	45	105	36,7	33	11,5	19	6,6						
1910	143	40	119	33,2	62	17,3	14	3,9	12	3,3	6	1,7	2	0,5



* Sources : Année 1906, FRANCE 1909. Les statistiques de cette année-là ne mentionnent pas les trois dernières catégories professionnelles ; année 1910, TERNAUX 1910 : 247-262. Tableau et graphique ont été réalisés à partir d'une liste nominale de 475 Européens dont 358 actifs, 76 femmes sans profession et 41 enfants. En 1910, le nombre de personnes travaillant dans les transports correspond au personnel du CFKN (Chemin de fer de Konakry au Niger).

Le Tableau VII et le graphique en nombre et en pourcentage confirment bien cette bipolarisation : 40 à 45 % de fonctionnaires, environ 35 % de commerçants, les autres activités représentées étant les transports (notamment les chemins de fer), les professions libérales, quelques entreprises ou artisanats. Il est délicat cependant d'en tirer des conclusions en termes d'évolution car les sources ne sont pas identiques. Les *Statistiques de la population dans les colonies françaises* (France 1909, 1914) ne fournissent malheureusement pas ces informations pour la Guinée entre 1911 et 1921. Il s'agit donc plutôt d'ordres de grandeur ; les pourcentages notamment ne peuvent être comparés directement puisque la liste nominale fournie par Ternaux permet de distinguer plus de catégories (quatre contre sept). Cette répartition professionnelle n'est en fait pas spécifique de Conakry : fonctionnaires et commerçants constituaient les deux tiers de la population européenne dans les colonies (D'Almeida-Topor 1987 : 367-370). Si l'on compare les données disponibles pour toutes la Guinée (compte tenu des différences possibles inhérentes aux sources), Conakry comportait plus de fonctionnaires : ils étaient seulement 33,5 % en 1910 pour l'ensemble du pays. Le pourcentage de commerçants était comparable (31 %) tandis que les autres professions étaient plus diversifiées (agriculture, mines, etc.)⁵⁵.

La répartition professionnelle décrite s'explique par la concentration des Européens à Conakry tout au long de la période coloniale. C'est là que se trouvaient la plupart des services administratifs ainsi que les grandes maisons de négoce international. Conakry était, en effet, le premier centre commercial de la Guinée avec, en 1910-1912, cinquante et un commerçants indépendants ou succursales de maisons de commerce. Le deuxième centre, Kankan, n'en comportait que trente-quatre. Les patentés représentaient environ 30 % des électeurs français aux Chambres de commerce. Il s'agissait dans 65 à 90 % des cas de commerces de première classe, faisant de l'import-export (Goerg 1986 : 462-471).

Cette minorité d'étrangers constituait une société à part, avec ses associations culturelles, sportives, confessionnelles, qui se multiplient à partir du début du xx^e siècle, telles l'Union artistique et sportive, le patronage catholique, etc., à côté de cercles corporatistes comme l'Association amicale et professionnelle des agents des Affaires indigènes détachés en Guinée ou l'Association amicale des instituteurs et institutrices de la Guinée française⁵⁶. Divers lieux servent de pôle à la sociabilité des colons européens. Pendant longtemps les messes dominicales ou les activités charitables liées aux missions furent une occasion de rencontre importante — l'équivalent du temple pour les Sierra-Léonais. La séparation de l'Église et de l'État eut des conséquences évidentes. D'autres

55. Population 1910, ANS, 22G 23.

56. Arrêtés du 20 et du 25 juil. 1908, du 10 et du 15 sept. 1908, *JOG* du 1^{er} août 1908.

activités punctuaient la vie, somme toute monotone, aux colonies. Les réceptions officielles tout d'abord : l'inauguration de l'Hôtel du gouvernement déjà mentionnée, les cérémonies d'installation ou de départ de hauts fonctionnaires, le passage de représentants des pouvoirs coloniaux comme celui du gouverneur général venu en 1902 inspecter les travaux du chemin de fer⁵⁷. Des événements privés, familiaux, rassemblaient également les colons. Ainsi, en 1903, le mariage de la fille d'un fonctionnaire et d'un commerçant récemment arrivé⁵⁸. Plus quotidiennement, les Européens se retrouvaient au crépuscule sur la corniche pour leur promenade vespérale (Aspe-Fleurimont 1900 : 38, Rouch 1925 : 119), ou au café Dubot, notamment les soirs de « cinématographe » (*ibid.* : 127). Des conflits, des jalousies mais aussi des solidarités liaient tout ce petit monde, cloisonné, isolé des autres communautés et de la métropole.

L'adaptation pour Conakry d'une politique de zones d'habitation aboutit à une ségrégation de fait dans la ville, même si le but de la législation de 1905 n'était pas ouvertement racial. Les Européens se concentrèrent dans la première zone, c'est-à-dire le quartier administratif et commerçant, et implantèrent des formes architecturales occidentales, désormais classiques aux colonies : véranda ou balcon, double plafond, logement à l'étage, par exemple. Ce sont ces quartiers qui bénéficièrent le plus des dépenses coloniales en matière d'urbanisme : aménagement de trottoirs et de jardins, empiérement des chaussées, égouts, canalisations d'eau (Goerg 1985 : 326-330). Les bords de mer, bien aérés, étaient également appréciés mais ce n'est que plus tard, après la Deuxième Guerre mondiale, que les Européens — ainsi que les Levantins aisés — s'installèrent en banlieue : Camayenne, Coléah.

*

Ainsi, le peuplement de Conakry procéda à la fois de phénomènes spontanés, d'une législation appropriée et d'une politique d'incitation mais également de sélection ; celle-ci était cependant limitée, d'une part, par la nécessité de concilier impératifs politiques et objectifs de peuplement, de l'autre, par l'insuffisance des moyens de contrôle administratifs. Seules certaines des questions posées ont trouvé ici réponse mais cette première approche débouche sur des constats qui éclairent les choix faits à Conakry.

Les deux caractéristiques majeures de la population de la ville — son hétérogénéité et la faiblesse relative du nombre des habitants réellement autochtones — conditionnèrent la politique de l'administration en matière

57. *JOG*, n° 19, du 1^{er} juil. 1902, pp. 133-135.

58. « Une fête à Conakry », *JOG*, n° 46, du 15 nov. 1903, pp. 269-271 ; ROUCH 1925 : 125-126.

de gestion des citadins et d'urbanisme. En 1904, le lieutenant-gouverneur écrivait : « Il est impossible de trouver dans une ville comme Conakry un notable indigène pour s'occuper des relations avec la population »⁵⁹, celle-ci étant d'origine trop diverse. Cet argument servit tout autant la cause des autorités coloniales qu'il la détermina car les premiers chefs de Conakry avaient été rapidement écartés. Le seul essai d'administration indirecte en 1907-1908 était condamné d'avance puisque le choix d'un interlocuteur unique s'était porté sur un Nalu, personnalité extérieure à la ville et de plus controversée (Goerg 1989 : 272-275). Dès lors les chefs de quartier trois puis quatre furent cantonnés dans leur rôle de collecteurs d'impôts et de courroie de transmission entre l'administration et les habitants africains. Par ailleurs, le faible peuplement initial de la presqu'île permit au pouvoir colonial de gérer l'espace à sa guise, en le quadrillant de façon géométrique (contrairement à Porto-Novo ou Douala par exemple).

L'hétérogénéité de la population de la capitale de la Guinée française persista bien que, dans la logique de la proximité géographique, la majorité des habitants continue d'être susu/baga (60 %) et peul (environ 20 %) ⁶⁰. Moins nombreux étaient les migrants de l'intérieur, notamment ceux de la région forestière fort éloignée. Les autres communautés, non guinéennes, restaient cependant suffisamment influentes et distinctes pour qu'après 1945 il y ait encore des assesseurs de la « coutume timiné, ouolove, etc. » au tribunal⁶¹ ou qu'une des mosquées de Conakry, celle du quartier de l'hôpital, soit qualifiée de « grande mosquée sénégalaise »⁶².

Université de Strasbourg II, 1989.

59. Lettre du lieutenant-gouverneur au gouverneur général du 7 sept. 1904, Institutions municipales, ANG, 3 G 1/7.

60. Statistiques de la population, ANG, 1 D 62 (année 1929) : 3 613 Susu et Baga, soit 62 %, et 1 383 Peul, soit 24 % sur un total de 5 811 habitants de Conakry-ville. Pour 1950, voir DOLLFUS (1952 : 16) 20 000 Susu et 8 500 Baga, soit 62 % ; 8 500 Peul, soit 18 % ; 1 000 Kissiens et 700 Toma (Loma), soit 3,6 % pour les populations forestières. Bien sûr ce type de statistique pose le problème de la définition des différents groupes ethniques et de la façon dont les habitants reconnaissent leur appartenance.

61. Lettre de l'administrateur-maire de Conakry au lieutenant-gouverneur du 25 févr. 1947, Affaires diverses, 1889-1956, ANG, 2 D 317 ; il y a aussi un assesseur nalu (population du Rio Nuñez).

62. Rapports politiques annuels des cercles. Cercle de Conakry 1944, Affaires religieuses, ANG, 1 E 35 ; c'est un Sénégalais, Ibrahim Seck, qui en est l'imam.

RÉFÉRENCES

1. *Archives*

Archives nationales de Guinée, Conakry : ANG
 Archives nationales du Sénégal, Dakar : ANS
 Archives nationales, Section Outre-Mer, Aix-en-Provence : ANSOM

2. *Bibliographie*

ALMEIDA-TOPOR, H. d'

1987 *Histoire économique du Dahomey 1890-1920*, Paris, Université de Paris IV, thèse d'État, multigr.

ARCIN, A.

1907 *La Guinée française : races, religions, coutumes, production, commerce*, Paris, Challamel.

1911 *Histoire de la Guinée française : Rivières du Sud-Fouta-Dialo, région sud du Soudan*, Paris, Challamel.

ASPE-FLEURIMONT

1900 *La Guinée française*, Paris, Challamel.

BANGOURA, O.

1976 *Monographie historique de Conakry, des origines à l'implantation coloniale*, Conakry, Institut polytechnique Gamal Abdel Nasser, mémoire, 82 p.

Une colonie...

1898 *Une colonie française : la colonie de la Guinée française*, Clermont.

COQUERY-VIDROVITCH, C., ed.

1988 *Processus d'urbanisation en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2 vol. (« Villes et entreprises »).

DESBORDES, J. G.

1938 *L'immigration libano-syrienne en AOF*, Poitiers, Université de Poitiers, thèse de doctorat.

DOLLFUS, O.

1952 « Conakry en 1951-1952 : étude humaine et économique », *Études guinéennes*, 10-11 : 3-111.

FAMECHON, L. M. F.

1900 *Notice sur la Guinée française*, Paris, Alcan-Lévy.

FRANCE. Ministère des Colonies. Office colonial

1909 *Statistiques de la population dans les colonies françaises pour 1906*, Melun.

1914 *Statistiques de la population dans les colonies françaises pour 1911*, Melun.

FRANCE. Ministère des Colonies. Agence générale des Colonies

1921 *Recensement de la population des colonies françaises*, Paris-Melun.

GOERG, O.

1985 « Conakry : un modèle de ville coloniale française ? Règlement fonciers et urbanisme de 1885 aux années 1920 », *Cahiers d'Études africaines*, XXV (3), 99 : 309-335.

1986 *Commerce et colonisation en Guinée (1850-1913)*, Paris, L'Harmattan.

1989 « Chefs de quartiers et Tribal Headmen : deux visions des colonisés en ville », in J.-P. CHRÉTIEN & G. PRUNIER, eds., *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala : 267-282.

1990 « Sierra Leoneans in Guinea : An Introduction », in A. JONES, P. K. MITCHELL & M. PEIL, eds., *Sierra Leone Studies at Birmingham 1988*, Birmingham, University of Birmingham, Centre for West African Studies : 7-20.

MADROLLE, C.

1895 *En Guinée*, Paris, H. Le Soudier.

NORMAND, R.

1902 « Notes sur la Guinée française », *Renseignements coloniaux*, 7 : 143-149 (suppl. au *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, nov. 1902).

POINSOT, J., SINOU, A. & STERNADEL, S.

1989 *Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960. Politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, Paris, Documentation française/Ministère de la Coopération et du Développement.

La question...

1905 « La question des Syriens en Guinée française », *À travers le Monde* : 22-23.

RAIMBAULT, R.P.

1891 « Étude sur Conakry », *Annales apostoliques de la Congrégation du St Esprit et du St Cœur de Marie*, 139-146.

RIVIÈRE, C.

1966 « La toponymie de Conakry et du Kaloum », *Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire*, sér. B, XXVIII (3-4) : 1009-1018.

RODNEY, W.

1970 *A History of the Upper Guinea Coast, 1545 to 1800*, Oxford, Clarendon Press.

ROUCH, J.

1925 *Sur les côtes du Sénégal et de la Guinée. Voyage du « Chevigné »* (mission hydrographique, 1913-1914), Paris, Société d'édition maritime et coloniale.

ROUGET, F.

1906 *La Guinée*, notice publiée pour l'Exposition coloniale de Marseille.

SURET-CANALE, J.

1983 « Étude sur Conakry », in *Rapport scientifique du programme Villes*, Paris, Université de Paris VII-CNRS : 241-252.

TERNAUX, G.

1910 *La Guinée française ; ses origines, son administration actuelle, ses gouverneurs, son commerce, ses cercles*, Konakry, G. Ternaux.